



L'HABILITATION ELECTRIQUE

RECYCLAGE B1-B1V-B2-B2V-BR_BC

Définition

L'habilitation électrique est la reconnaissance, par l'employeur, de la capacité d'une personne placée sous son autorité à accomplir, en sécurité vis-à-vis du risque électrique, les tâches qui lui sont confiées.

L'habilitation concerne toutes les opérations d'ordre électrique et d'ordre non électrique. (Source INRS)

PUBLIC

B1-B1V-B2-B2V-BR-BC

Tout électricien ou électromécanicien (déjà titulaire d'une habilitation) chargé d'assurer des travaux, des dépannages, des consignations en BT (basse tension) et des interventions ou essais en BT. **Intervention générale d'entretien et de dépannage** sur des circuits (maxi 1000 V et 63 A courant alternatif). Types d'opérations : recherche de pannes, dysfonctionnements, réalisation de mesures, essais, manœuvres, remplacement de matériels défectueux (relais, bornier..), mise en service partielle et temporaire d'une installation, connexion et déconnexion en présence de tension (maxi 500 V en courant alternatif). **Travaux sur les ouvrages et installations électriques**, types d'opérations : création et modification d'une installation, remplacement d'un coffret, armoire, balisage de la zone de travail et vérification de la bonne exécution des travaux (uniquement B2, B2V). **Consignation d'un ouvrage ou d'une installation électrique.** .

PREREQUIS

Etre titulaire d'une habilitation électrique équivalente.

L'employeur doit s'assurer de l'aptitude médicale de la personne à habiliter. Un avis d'aptitude à effectuer les opérations confiées devra être délivré par le médecin du travail (article D. 4624-47 du code du travail). L'employeur devra pour chaque salarié, analyser l'activité, prendre en compte les compétences et aptitudes du travailleur et faire l'adéquation de l'ensemble afin de choisir l'habilitation (preventpro.fr vous fournira un questionnaire permettant de faciliter votre prise de décision)

Formation Recyclage L'HABILITATION ELECTRIQUE B1 – B1V – B2 – B2V – BR – BC

Programme défini selon la Norme NF C 18-510



PUBLIC / PREREQUIS

Tout salarié électricien ou électromécanicien déjà détenteur d'une habilitation équivalente



DUREE/ORGANISATION

Durée : De 14 h (BR, BC, B1v) à 21 h (B2V)

Nombre de participants : 4 à 10

Type : Intra entreprises en présentiel sur site.

Les formations s'organisent à la demande.



TARIF ET CONDITIONS

Intra entreprise : 900 € H.T./jour
l'ensemble des conditions est indiqué sur la convention de formation.



PEDAGOGIE

Méthodes pédagogiques :

Participative, démonstrative, applicative

Formateur :

Expert formé à l'andragogie possédant une connaissance en base de prévention, une compétence technique et un titre d'habilitation lié à la formation.



EVALUATION

Type : formative et certificative

Un certificat sera délivré au candidat qui a participé activement à l'ensemble de la formation et qui a fait l'objet d'une évaluation favorable de la part du ou des formateurs.

Durée de validité : 3 ans (préconisation)

OBJECTIF GENERAL :

A la fin de la formation, les stagiaires seront capables :

- d'assurer des travaux, des dépannages, des consignations en BT (basse tension) et des interventions ou essais en BT tout en respectant les règles de sécurité définies par la norme NFC 18-510 et donc de faire renouveler leurs habilitations

PROGRAMME DE FORMATION

Accueil des stagiaires , tour de table

THEMES COMMUNS FORMATION INITIALE

Grandeurs électriques rencontrées lors des différentes opérations, effet du courant sur le corps humain, ouvrages ou installations : domaines de tension, limites et reconnaissance des matériels, zones d'environnement et leurs limites, habilitation : principes symboles, limites et formalisation, prescriptions de sécurité associées aux opérations et aux zones d'environnement, protection collective, équipement de signalisation, équipement de travail utilisés : risques et mise en œuvre, incendies et accidents sur ou près des ouvrages et installations électriques.

THEMES SPECIFIQUES B1, B1V, BR, B2, B2V Essai

Caractéristiques des travaux et limites. Chargé de consignation et chargé d'exploitation électrique. Habilitation : symbole et limites. Mesures et prévention à appliquer lors des travaux. Matériels électriques dans leur environnement. Documents applicables lors de travaux. Equipement de travail utilisé. Instructions de sécurité pour essais (Pour attribut Essai)

THEMES SPECIFIQUES BC

Fonction des matériels électriques. Chargé d'exploitation électrique, chargé de travaux. Etapes et documents applicables lors d'une consignation.

Evaluation des savoirs : théoriques et pratiques

Bilan de la formation

A noter :

- Avis du formateur :**

A l'issue de la formation le formateur rédige un « avis après formation » et le remet à l'employeur et à l'apprenant. En cas d'avis défavorable, l'employeur peut décider d'une formation complémentaire ou de reconsidérer le périmètre de l'habilitation.

- L'habilitation électrique :**

L'habilitation est délivrée par l'employeur. Elle est formalisée par un titre d'habilitation (nous pouvons vous fournir un modèle). Le titre et le carnet de prescription et les EPI sont remis au travailleur.

Attention : l'habilitation est remise en cause à échéance prédéterminée (recyclage) et en cas de modification des installations ou des méthodes de travail.



info@preventpro.fr



04.92.91.96.70



www.preventpro.fr

SIEGE SOCIAL

Espace Antibes N°17
2208 route de Grasse
06600 Antibes